

2009/1674 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON/MUSEE DES BEAUX-ARTS ET LA SOCIETE TRIBUNE DE LYON - ORGANISATION D'UN "APERO DE L'INFO" (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Un parrainage est conclu entre la Société Tribune de Lyon et le Musée des Beaux-Arts de Lyon portant sur la promotion du Musée des Beaux-Arts de Lyon.

La Société Tribune de Lyon s'engage à faire la promotion du Musée des Beaux-Arts en mettant à disposition de la Ville de Lyon pour le Musée des Beaux-Arts de Lyon, jusqu'au 30 décembre 2009, deux espaces publicitaires d'une page dans l'hebdomadaire Tribune de Lyon, destinés à promouvoir les expositions du musée des Beaux-Arts, dont la valorisation est estimée à 5 500 € TTC.

En contrepartie, la Ville de Lyon mettra à disposition le café restaurant pour l'organisation d'un « apéro de l'info ». La valeur de cette mise à disposition est estimée à 5 500 € TTC.

Une convention a été établie en vue de définir les obligations réciproques des parties ainsi que les modalités de leur exécution ».

Vu ladite convention ;

Vu la saisine du Conseil du 1^{er} arrondissement en date du 25 août 2009 ;

Où l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

DELIBERE

1. La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et la Société Tribune de Lyon pour l'organisation d'un « apéro de l'info » est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN